

■ conseil municipal -

Le choix du délégataire du parking de Cavalière divise la majorité

C'est avec un peu de retard imputable au fait divers venant de se dérouler au cœur de la cité - un homme a été abattu par un motard - que la séance a débuté. Si l'ordre du jour était peu conséquent, les débats se sont parfois éternisés.

Ainsi, l'attribution prévue pour trois ans à raison de quelque 12000 euros par an d'une délégation de service public pour l'exploitation d'un parking, d'un marché aux puces et d'une aire d'accueil pour camping-cars à Cavalière à la société SNC Liguori Lucia déclencha l'ire de l'adjoint aux finances, Claude Maupeu.

Claude Maupeu s'indigne

« J'ai participé à la commission d'appel d'offres où aucun dossier n'était recevable. Puis, comme par enchantement, cette société qui avait été recalée se voit attribuer la délégation. J'ajoute que le marché aux puces est entaché d'irrégularités. Si cette délibération est votée, je cesse mes fonctions! »

L'adjoint à Cavalière, M. Lesage, tenta de déléguer le futur délégataire « au sujet du marché, ce ne sont que des petites entorses au règlement... On ne peut reculer sur cette question car le responsable de la société a déjà fait un gros investissement. »

L'argumentaire déclencha une multitude de sourires. Le maire reprit alors la main, suggérant de voter soit pour une délégation d'un an soit pour trois ans. La première proposition l'emporta haut la main.

SOL football : 15 000 euros et non pas 30 000 comme prévu

L'octroi d'une subvention supplémentaire de 70 000 euros à Lavandou Tourisme donna lieu à une vive réaction de colère des élus d'opposition, MM. Parenty et Lamazière. Ils demandèrent des explications sur le pourquoi d'une telle somme, s'ajoutant aux 250 000 euros déjà accordés.

Ils reprochèrent, par ailleurs, au premier magistrat, Gil Bernardi, de les avoir invités récemment à quitter l'assemblée de l'association au motif qu'ils n'en étaient pas membres. Le maire de réagir vivement : « Je vous ai simplement conseillé de sortir car cela aurait fini en pugilat du fait de la colère de certains adhérents à votre égard. »

Il se dit aussi attentif au tourisme dans sa ville : « Je suis un fervent partisan du privé avec le public au sein de la structure. De tout cela, y compris de la structure juridique de Lavandou Tourisme, nous reparlerons lors des assises du tourisme qui se tiendront après la saison. »

Les trois élus de l'opposition votèrent contre, M. Thom en qualité d'administrateur s'abstint tandis que la majorité vota d'une seule main les 70 000 euros.

Autre subvention exceptionnelle en faveur du SOL football qui vient d'accéder à la DHR. Elle devait être de 30 000 euros.

Au final, les élus décidèrent de ne lui octroyer que 15 000 euros.

GÉRARD CRESTEIL